

## DESCRIPTION DE FONCTIONS

### 1. TITRE D'EMPLOI :

Aide sociale ou aide social (2588)

### 2. SOMMAIRE DE LA FONCTION

Personne qui, sans détenir un diplôme de technicien en travail social, exerce, dans les limites de sa compétence et de sa formation, un travail de nature semblable et connexe à celui d'un technicien ou technicienne en travail social.

### 3. DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS RELIÉES À LA FONCTION

- 3.1 Agit en promotion et prévention de la santé auprès des individus, des familles et des collectivités, selon le champ d'expertise et le plan d'intervention.
- 3.2 Travaille en soutien et en étroite collaboration avec l'équipe psychosociale de son service dans les dossiers pris en charge par les travailleurs sociaux, psychoéducateur, techniciens en travail social ou éducateurs spécialisés.
- 3.3 Établit une relation d'aide et de soutien avec les usagers et leurs proches.
- 3.4 Effectue des collectes de données à l'aide d'outils prévus à cet effet, selon ses compétences et en fonction de la demande du travailleur social, psychoéducateur, technicien en travail social ou éducateur spécialisé.
- 3.5 Effectue des interventions précises décrites au plan d'intervention, que lui confie un professionnel (travailleurs sociaux et psychoéducateurs) ou un technicien de son équipe (techniciens en travail social et éducateurs spécialisés).
- 3.6 Collabore et participe à des activités ciblées de nature psychosociale, déterminées par la gestionnaire ou la SAC, qui sont utiles pour l'ensemble de l'équipe interdisciplinaire (ex : Effectue des appels dans le cadre d'interventions spécifiques telles que les appels aux usagers vulnérables lors des chaleurs accablantes).
- 3.7 Complète les formulaires requis lorsque nécessaire, si habileté à le faire.
- 3.8 Assiste les usagers dans la complétion de formulaires.
- 3.9 Accompagne l'utilisateur dans des démarches prévues au plan d'intervention et ciblées par de le travailleur social, psychoéducateur, technicien en travail social ou éducateur spécialisé.
- 3.10 Réalise des références et fait la liaison vers les ressources ciblées par le travailleur social, psychoéducateur, technicien en travail social ou éducateur spécialisé.
- 3.11 Intervient avec diligence en situation de crise, applique les mesures appropriées en gestion de crise et assure un suivi en référant dès que possible à l'intervenant professionnel, le technicien habileté, la SAC ou la personne de garde
- 3.12 Contribue à l'élaboration et à la réévaluation des plans d'intervention en fonction des

besoins identifiés et des objectifs fixés, en collaboration avec un membre de l'équipe interdisciplinaire et la clientèle.

- 3.13 Participe à la planification des activités avec les membres de l'équipe interdisciplinaire.
- 3.14 Assure la transmission au professionnel ou technicien, à la SAC et/ou au gestionnaire de toutes informations pertinentes concernant des éléments nouveaux dans les conditions de santé ou psychosocial de l'usagers.
- 3.15 Rapporte avec diligence à son intervenant (professionnel ou technicien), la SAC ou la personne de garde tout élément qui pourrait menacer l'intégrité physique ou mentale de l'utilisateur.
- 3.16 Contribue à la qualité et à l'amélioration continue des services :
  - Participe aux travaux de son programme ;
  - Intervient dans les limites de ses connaissances, de son rôle et ses responsabilités ;
  - Contribue à l'orientation des nouveaux employés lorsque requis.
- 3.17 Contribue à la bonne gestion de son programme d'activités :
  - Consigne ses interventions et ses observations au dossier de chacun des usagers et au système d'information clientèle ;
  - Remet périodiquement les données statistiques exigées ;
  - Participe aux réunions, aux activités du programme ou toute autre réunion ou comité où sa présence est requise.

#### **4. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Au CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal, la sécurité des usagers, résidents, employés, médecins, stagiaires et bénévoles est de première importance.

Afin d'assurer la sécurité de tous, les employés, médecins, stagiaires, bénévoles et personnes liées par contrat de service appelés à travailler ou contribuer dans le processus de prestation des soins et services ont des obligations et des responsabilités relatives à la sécurité. À ce titre, le CIUSSS s'attend à ce que chacun d'eux s'acquitte des responsabilités suivantes :

- Prendre les moyens nécessaires et pertinents dans le cadre de leur fonction afin de ne pas compromettre leur propre sécurité, la sécurité des usagers, des résidents, des familles, des visiteurs ou des collègues.
- Respecter les politiques et procédures relatives à la sécurité et à la qualité des soins, et ce, afin d'assurer une saine gestion des risques, telles la politique de prestation sécuritaire des soins et services de santé, la politique de double identification de l'utilisateur, la politique relative à la carte d'identité, la procédure de déclaration des incidents et des accidents, etc.
- Respecter et appliquer les normes, les bonnes pratiques ou méthodes de travail pertinentes à leur fonction qui ont un impact sur la sécurité, telles que l'utilisation des principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires, la protection des mots de passe informatique, l'administration sécuritaire des médicaments, le protocole d'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle, etc.
- Respecter les procédures lors de mesures d'urgence telles les procédures d'intervention en situation d'agressivité ou de violence, lors de fugue de patient, lors d'incendie, etc.
- Respecter et appliquer les mesures d'hygiène de base et de prévention et contrôle des infections.

- Signaler à leur supérieur immédiat (ou à un gestionnaire en responsabilité) ou déclarer, le cas échéant, les incidents et les accidents impliquant un usager, visiteur, les biens de l'usager ou ceux de l'établissement, y compris le signalement de tout appareil défectueux.
- Suggérer ou appliquer les mesures préventives et correctives suite à des événements ou lorsque des situations à risques surviennent.
- Collaborer à toute enquête interne ou externe en matière de gestion des risques.
- Participer, le cas échéant, à une démarche de divulgation faite au patient, à un résident ou à son représentant suite à un accident.

## 5. EXIGENCES

### **Formation académique :**

En cours d'études collégiales, avec au minimum une année d'études et un stage complété (technique en éducation spécialisée, technique en travail social, technique en délinquance)

Ou

En cours d'études universitaires, avec au minimum une année d'études complétée (T.S, psychoéducation, criminologie, psychologie)

Ou

En cours d'études universitaires (pour les diplômes reconnus pour les ARH), avec au minimum une année d'études complétée (analyse des dossiers cas par cas)

### **Exigences et compétences requises :**

- Orientation vers la clientèle et les partenaires ;
- Orientation vers l'amélioration continue ;
- Capacité à œuvrer dans un contexte de transformation ;
- Communication

Au CIUSSS de l'Est de l'Île de Montréal, nous sommes animés par des valeurs organisationnelles qui définissent notre philosophie de gestion et qui encadrent nos actions. Les valeurs qui nous unissent sont la collaboration, le professionnalisme, la qualité des soins et services, la communication et le respect.